



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Nigeria

Question au Gouvernement n° 588

Texte de la question

OTAGES AU CAMEROUN

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Bleunven, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Jean-Luc Bleunven. Monsieur le ministre des affaires étrangères, le 19 février dernier, sept de nos compatriotes ont été enlevés au nord du Cameroun. Depuis lors, les autorités françaises mettent tout en oeuvre pour obtenir la libération de ces otages.

Hier, avec la diffusion d'une vidéo mettant en scène les membres de cette famille, un cap a été franchi dans l'horreur. Les ravisseurs, qui se revendiquent du groupe djihadiste nigérian Boko Haram, menacent la France et demandent la libération de prisonniers détenus au Nigeria et au Cameroun.

La position de la France est claire, vous l'avez de nouveau affirmée le 20 février dernier : " Il faut faire le maximum pour libérer nos otages, mais rien ne serait pire que de céder aux groupes terroristes. " Cette position a été confirmée ce matin même par Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense.

Monsieur le ministre, nous savons que le Gouvernement déploie toute son énergie pour retrouver nos compatriotes et obtenir leur libération. Les autorités françaises travaillent de concert avec le Nigeria et le Cameroun pour parvenir au plus vite à une issue favorable.

Le groupe SRC veut témoigner le soutien des députés de la majorité au Gouvernement dans la gestion de cette question difficile, et nous tenons à exprimer notre sympathie aux familles de nos compatriotes pris en otage. Face aux groupes terroristes qui mélangent religion, trafics et conquête politique, la France et la communauté internationale ont fait le choix de la fermeté. Pouvez-vous nous dire comment la France mobilise ses partenaires pour créer les conditions d'une libération prochaine de nos compatriotes détenus au Nigeria ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Laurent Fabius, *ministre des affaires étrangères*. Monsieur le député, la question que vous posez aurait légitimement pu être posée par l'ensemble des députés.

M. Lucien Degauchy. C'est vrai.

M. Laurent Fabius, *ministre*. Hier, une vidéo a été diffusée,...

Un député du groupe UMP. Encore une !

M. Laurent Fabius, *ministre*. ...montrant l'horreur et la cruauté du groupe qui détient nos compatriotes, sept personnes, dont quatre enfants, la plus petite étant âgée de cinq ans.

Des revendications ont été formulées par le groupe Boko Haram - elles sont en train d'être vérifiées par les services compétents - et des menaces proférées. Il est demandé que le Cameroun et le Nigeria libèrent toute une série de personnes, et à la fin de la vidéo il est dit : " Si ces revendications ne sont pas satisfaites, nous égorgerons les otages. " Cela montre la cruauté épouvantable de ce groupe.

Face à cela, le Gouvernement fait tout ce qu'il doit faire. J'ai personnellement pris contact avec la famille, qui se trouve en France. Le centre de crise du Quai d'Orsay agit comme il a coutume de le faire. Le ministère de la défense, le ministère de l'intérieur, mon ministère sont en contact avec les autorités du Cameroun et celles du Nigeria pour prendre des initiatives, dont chacun comprendra que je n'ai pas à donner le détail ici.

La situation est extrêmement lourde. Je tiens à dire mon admiration et, j'en suis sûr, notre admiration à tous pour le courage dont font preuve les familles. Qu'elles sachent que toute la France est à leurs côtés.

(Applaudissements sur tous les bancs.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 588

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 février 2013](#)